

**AUGMENTER LES PARTENARIATS  
PUBLIC-PRIVÉ (PPP) POUR LA PRISE EN  
CHARGE DES BESOINS RELATIFS À  
L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES  
POST-COVID-19, AU LENDEMAIN DE LA MISE  
EN PLACE DE LA ZLECAf**

**Appel à candidatures et nominations**



**2030-2063**

**Bientôt**

**INSCRIVEZ-VOUS**

<https://www.unidep.org/?apply>





## Appel à candidatures et à proposition de candidats<sup>1</sup>

# Annonce du Cours en Bref

**AUGMENTER LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) POUR LA PRISE EN CHARGE DES BESOINS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES POST-COVID-19, AU LENDEMAIN DE LA MISE EN PLACE DE LA ZLECAF**

Type du cours :	Cours en ligne
Domaine :	Affaires Economiques
Date :	25 Octobre – 24 décembre 2021
Durée :	9 semaines
Langue :	Bilingue ( Anglais - Français )
Date limite d'inscription :	16 Octobre 2021

<sup>1</sup> L'IDEP encourage et soutient vivement la participation de femmes fonctionnaires dûment qualifiées à son programme de développement des capacités et de formation

## JUSTIFICATION DU PROGRAMME

L'ampleur du choc économique mondial résultant de la pandémie de la Covid-19 a été énorme, provoquant des changements funestes profonds des perspectives macroéconomiques, une fragilisation des finances publiques dans tous les pays, un assombrissement du climat des affaires, dans un contexte préexistant de déficit d'infrastructures. Le secteur privé, moteur principal des activités économiques a été le plus durement touché dans les pays en développement et les pays émergents, typiques du continent africain. Dans ce scénario, le gouvernement est encore moins capable de prendre en charge les demandes d'ordre structurel permettant de créer un environnement économique favorable à la croissance qu'il l'a été avant la pandémie de la Covid-19. La capacité d'allègement de la passation des marchés classique d'avant la pandémie de la Covid-19 n'est plus envisageable, si tant est qu'un redémarrage structurel durable, une reprise économique et un rattrapage industriel du premier arrivé, nécessaires à l'amélioration de la productivité, la réduction de la pauvreté, l'augmentation de la croissance du commerce à valeur ajoutée, la hausse de la création d'emplois et l'amélioration du climat des affaires, en vue de l'attraction des investissements directs étrangers de l'après Covid-19 sont attendus.

L'avènement de la ZLECAf rappelle l'importance du commerce dans l'économie des nations où les infrastructures constituent un élément essentiel à travers lequel le commerce maintient la vie économique des marchés émergents dont regorge l'Afrique, continent dans lequel la croissance démographique, l'urbanisation galopante et la hausse du revenu par habitant stimulent la demande de nouvelles routes, de nouvelles centrales, de nouvelles écoles et de nouveaux réseaux de distribution d'eau. Ainsi, il est nécessaire de renforcer la capacité à répliquer le développement des infrastructures à l'échelle, grâce à des accords de partenariat public-privé adéquats et conformes aux normes internationales qui garantissent l'optimisation des ressources du contribuable et stimulent la croissance des entreprises et le développement économique. Toutefois, le besoin en investissement en infrastructures apparaît à la suite de la crise économique induite par la pandémie de la Covid-19 qui a sévèrement réduit les budgets publics, dans de nombreux pays.

Avec une augmentation prévue de 50 % de la population urbaine africaine à l'horizon 2030 et un faible taux de développement des infrastructures, lié le plus souvent au manque d'efficacité du processus classique de la passation des marchés, un PPP mal initié et incorrectement géré pourrait se retrouver dans un engrenage où le secteur public essaie de minimiser les coûts économiques globaux ou totaux et d'assurer l'exécution d'un service de grande qualité, alors que le secteur privé cherche à maximiser le profit, ce qui crée des conflits destructeurs et une faible rentabilisation de l'argent du contribuable.

Les gouvernements habitués à privilégier la fourniture de services doivent changer leur façon de voir et considérer ces partenariats comme des produits qu'ils doivent développer, promouvoir et vendre aux partenaires potentiels du secteur privé. Ces partenariats – dans lesquels le secteur privé construit, contrôle et exploite des projets d'infrastructure sous la supervision du gouvernement et dans le cadre d'une réglementation stricte – utilisent des sources de financement et une expertise privées pour apporter des améliorations importantes aux infrastructures. Lorsqu'ils sont gérés efficacement, les PPP apportent non seulement les nouvelles sources de capital indispensables, mais imposent également une discipline dans la sélection, la construction et l'exploitation du projet.

En conséquence, une formation sur la question pourrait préparer le paysage du PPP du continent à l'activation prudente, d'une collaboration structurée avec le secteur privé, dans une quête d'investissement et d'expertise permettant de combler le déficit croissant d'infrastructures et d'accélérer la fourniture de biens d'infrastructure et de services publics. Les partenariats public-privé peuvent également faire passer les services publics et les autorités contractantes du statut de propriétaire et d'exploitant des biens à celui de clients avertis du secteur privé. Aussi, le secteur privé doit développer une approche sophistiquée pour gérer les multiples risques que présentent les PPP, des risques politiques associés au changement de la politique publique, aux risques concernant le défaut de financement ou le retard d'exécution. Toutefois, avec une compétition entre plus de 110 pays pour le financement et l'expertise concernant le PPP, la réussite dépend du renforcement de la capacité des secteurs public et privé et de la compréhension du PPP.

Quoique, le nombre et la qualité des professionnels du PPP en Afrique, à ce point d'inflexion d'une rapide transformation structurelle indispensable, dans un contexte caractérisé par la restriction des fonds publics constituent un déficit direct à combler pour que les PPP fructueux puissent être poursuivis et augmentés, dans l'intérêt national des économies africaines. L'augmentation du nombre de praticiens du PPP améliorera la qualité des décisions relatives à la formulation et à la solvabilité bancaire des projets de PPP. L'importance des questions relatives à l'abus de pouvoir d'un acteur du partenariat et le nombre croissant de projets à l'abandon sur le continent seront limités.

Les économies africaines dotées d'un nombre significatif de professionnels du PPP, aussi bien dans le secteur public que privé, qui suivent les étapes décrites dans ce cours augmentent les chances de réussite des projets PPP. Face à la hausse de la demande en investissements en infrastructures et la capacité de financement limitée du secteur public, des PPP bien conçus constituent un outil essentiel permettant aux pays de faire des progrès dans leurs perspectives de croissance et d'améliorer le niveau de vie de leurs citoyens. À cet égard, les cours apporteront des explications et des solutions à ces préoccupations majeures. Grâce à l'utilisation d'une plateforme, le cours permet aux participants d'avoir une compréhension globale des avantages et des inconvénients des PPP et des mécanismes facilitant leur mise en œuvre dans un pays en développement.

Le résultat souhaité à l'issue de cette formation est que le secteur public applique, à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PPP, les connaissances acquises dans le choix/la conception de projets, l'élaboration d'une structure réglementaire, l'initiation/le suivi du traitement des transactions, la supervision des concessionnaires (la société privée autorisée à prendre temporairement possession et exploiter l'infrastructure) pendant toute la durée du cycle de vie du projet, etc. Par ailleurs, les leaders du secteur privé doivent prendre des mesures concrètes pour cultiver un environnement dans lequel le PPP peut se développer. Il s'agira d'obtenir l'expertise appropriée en gestion de projet au sein du gouvernement et de mettre en place des politiques qui favorisent le développement d'un écosystème dynamique de sociétés de génie civil et de construction et de partenaires du secteur privé, comme les financiers.

Compte tenu de ce qui précède, dans ce programme de formation, les participants étudieront les structures organisationnelles concernées, la réglementation en vigueur, la législation facilitatrice et la gestion des risques, autant de connaissances nécessaires à l'adoption d'approches de passation des marchés bien conçues et au financement en temps utile des projets PPP, tout en réalisant les objectifs liés à l'accessibilité des prix et à l'optimisation des ressources pour toutes les parties prenantes.

## OBJECTIFS

À l'issue de ce programme de formation, les participants auront la capacité de comprendre la manière d'effectuer :

- L'analyse comparative des coûts et des avantages
- L'étude de faisabilité détaillée, le financement et la modélisation financière des projets, l'analyse des besoins, l'analyse des options de solution et des options de PPP pour l'exécution des projets
- L'élaboration des cahiers de charge d'un projet de PPP et les services de conseil en matière de transaction
- La négociation de contrats, l'exécution des contrats et la mise en œuvre des projets
- Le suivi et l'évaluation des projets de PPP
- L'audit des projets de PPP
- L'étude économique des projets
- L'identification et la gestion des risques
- La mobilisation et la gestion des parties prenantes

## CONTENU

En conséquence, le programme de formation se propose d'offrir aux praticiens, aux décideurs et aux agents de la fonction publique et à toute autre partie prenante intéressée une compréhension claire des thèmes suivants :

- Semaine 1 : Partenariat public-privé – Introduction et aperçu
- Semaine 2 : Mise en place d'un cadre et d'un environnement favorable aux PPP
- Semaine 3 : Identification de projet et sélection de projet de PPP
- Semaine 4 : Évaluation de projet de PPP

- Semaine 5 : Structuration et élaboration de projet de contrat de soumission
- Semaine 6 : Appel d'offres et adjudication de contrat
- Semaine 7 : Gestion de contrat – Stratégie, exécution et mise en service
- Semaine 8 : Gestion de contrat – Exploitation et restitution

## COMPETENCES A TRANSMETTRE

- Délai pour soumission de candidatures et nominations : 22 novembre 2021
- Période de cours : 6 – 17 décembre 2021

À l'issue de ce programme de formation, les participants auront la capacité de comprendre la manière d'effectuer :

- L'identification de PPP
- La sélection de PPP
- L'évaluation de PPP
- La structuration de PPP
- La soumission à un appel d'offres de PPP
- La gestion de PPP

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET MODE DE PRESENTATION

Dans cette note de cadrage, les promoteurs se basent sur une expérience pratique et une longue concertation avec des décideurs, des ministres, des conseillers juridiques, des unités de PPP, des entrepreneurs du secteur privé et des financiers, en Afrique et à travers le monde. Le cours combine des présentations préenregistrées à des études de cas pratiques et des exercices interactifs pour offrir aux participants la possibilité de discuter, de remettre en cause et de comprendre les principes essentiels du PPP.

Ce programme de formation utilisera diverses techniques éprouvées d'apprentissage pour adultes pour assurer une compréhension et une rétention optimales des informations présentées, en tenant compte des facteurs suivants :

- L'auto-apprentissage d'un programme de 8 semaines de cours, sur une période proposée de 8 à 12 semaines ;

- Les modules du programme sont enseignés en anglais et en français ;
- Les présentations consistent en des exercices pratiques et en un apprentissage par des pairs bien guidés.
- À l'issue des évaluations de connaissances finales, l'IDEP remettra au participant une attestation de formation.

## ATTESTATION DE FORMATION

L'IDEP délivrera une attestation de formation à tous les participants qui auront réussi les tests d'auto-évaluations présentés à la fin de chaque module.

## PUBLIC CIBLE

Ce programme de formation reçoit des participants des 54 pays du continent africain, mais cible en particulier les personnes désirant renforcer leurs capacités en partenariat public-privé. Il est conçu aussi bien pour les agents du secteur public africain, responsable de la préparation, de l'analyse, de la passation des marchés, des finances et de la détermination des structures juridiques des projets, que pour les acteurs du secteur privé évoluant dans un contexte africain et désireux de renforcer leurs capacités en PPP pour mieux se positionner dans le domaine du développement des infrastructures, grâce au partenariat public-privé. Ces acteurs sont entre autres, des employés de banques, de sociétés d'assurance, de sociétés de construction, des gestionnaires d'installations, etc., les parties prenantes essentielles des secteurs public et privé, comme les conseillers juridiques, les responsables de contrats, les agents du fisc, les comptables, les économistes, les auditeurs, les responsables de la protection de l'environnement, les sociologues, les agents des finances, etc.

## ADMISSION AU PROGRAMME DE FORMATION

Jusqu'à la date limite d'inscription, les participants sont acceptés continuellement, en fonction de la disponibilité des places. Voir le paragraphe ci-dessous pour le groupe cible prioritaire. Les formulaires de demande d'inscription doivent être remplis exclusivement sur la plateforme de l'IDEP à l'adresse suivante : <https://www.unidep.org/?apply>

## LES PRÉ-REQUIS TECHNIQUES

L'accès à internet est une condition essentielle à la participation. Pour suivre ce programme de formation en ligne, le participant doit veiller à disposer d'un ordinateur et de logiciels possédant les spécifications techniques minimales suivantes (consultez votre administrateur de réseau ou la personne en charge des systèmes pour obtenir ces informations) :

- Système d'exploitation : Windows 95, 98, 2000, NT, ME, XP ou version plus récente ; Mac OS 9 ou Mac OS X ; Linux
- Ordinateur : 64 Mo de RAM, 1 Go d'espace de disque
- Logiciels :
  - Adobe Acrobat Reader
  - Adobe Flash Player
  - Microsoft Office (Windows ou Mac) ou Open Office
  - Navigateur : Internet Explorer 7 ou une version plus récente ou Firefox 36 ou une version plus récente
- Modem : 56 K
- Note : JavaScript, les cookies et pop-up doivent être activés

## DATE IMPORTANTES

- Date limite de dépôt des candidatures et des propositions de candidats : 16 octobre 2021
- Période de déroulement du programme de formation : 25 octobre – 24 décembre 2021

## INFORMATIONS DE CONTACT

Division de la formation et de la recherche

Tel : (+221) 33 829 55 00/Fax : +221 33 822 29 64

E-mail : [catherine.lalyre@un.org](mailto:catherine.lalyre@un.org) et [lou.zah@un.org](mailto:lou.zah@un.org) (en copie) .

**Note :** *L'IDEP encourage et soutient fortement la participation de femmes possédant les qualifications requises, à son programme de formation et de renforcement des capacités.*